Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-131

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 28 Septembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 22 Septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Yann QUÉRÉ par délégation à Mme Servane BOULANGER, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Nathalie BOULARD par délégation à M. Kévin CADIC.

Secrétaire de séance : M. Fabien LEMOALLE.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

INFORMATION SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER, DÉCLARATIONS DE CESSION ET LES DÉCISIONS DE Mme la MAIRE

Rapporteur : Mme Fanny Chappé.

Exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Depuis le 1er janvier 2017, Guingamp Paimpol Agglomération est devenue compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que la compétence en matière de PLU emporte la compétence de plein droit en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU).

Par délibération en date du 12 décembre 2023, Guingamp Paimpol Agglomération compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a instauré un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

et en a délégué l'exercice à la commune pour ces mêmes zones à l'exception des zones Uj, Uyp, Uyi, Uyk, 1AUj, 1AUyp, 1AUyi, 1AUyk, 2AUj, 2AUyp, 2AUyi et 2AUyk. Par délibération en date du 12 décembre 2023, Guingamp-Paimpol Agglomération a également décidé d'instaurer le Droit de préemption urbain renforcé (DPUr) sur une partie du territoire de Paimpol et d'en déléguer l'exercice à la commune.

Par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2017, la commune a délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et a instauré un droit de préemption sur les fonds commerciaux et artisanaux et les baux commerciaux.

En application des articles L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire informe qu'elle a renoncé au Droit de Préemption Urbain sur les parcelles suivantes :

N° d'enregistrement	Date de réception en mairie	Adresse	Section parcelle	N° parcelle	Superficie	Désignation du bien
DIA 022 162 26 P0059	02/06/2026	31 QIUAI MORAND	AD	205	361	Lots de copropriété
DIA 022 162 26 P0060	06/05/2026	24 RUE DU GENERAL LECLERC	AH	292	237	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0061	07/05/2026	17 RUE EMILE BORNE	AK	377	263	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0062	22/05/2026	31 RUE DU GENERAL LECLERC	AH	579	149	Lots de copropriété
DIA 022 162 26 P0063	26/05/2026	88 RUE DE GOAS PLAT	AL	54	40	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0064	28/05/2026	6 RUE PIERRE LOTI	AB	452	690	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0065	03/06/2026	RUE DE GOUDELIN	AE	495 493	390	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0066	03/06/2026	7 CHEMIN DE STANG NEVEZ	AT	142	906	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0067	03/06/2026	14 CHEMIN DE CREC'H AN DILHENN	ZP	199	3597	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0068	04/06/2026	31 RUE DU GENERAL LECLERC	AH	579	149	Lots de copropriété

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

DIA 022 162 26 P0069	12/06/2026	5 RUE DU QUAI	AD	262	94	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0070	11/06/2026	1 RUE DE LA TOSSEN	AC	182	514	iImmeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0071	12/06/2026	31 RUE DU GENERAL LECLERC	AH	579	149	Lots de copropriété
DIA 022 162 26 P0072	11/06/2026	QUAI MORAND	AD	206 207	374	Lots de copropriété
DIA 022 162 26 P0073	15/06/2026	36 CHEMIN DE KERGUEMEST	ZL	215	521	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0074	21/05/2026	4 GARDENN VILIOOU	AT	22.222. 223	1863	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0075	15/06/2026	5 AVENUE DE GUERLAND	AE	4	1155	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0076	15/06/2026	4 HENT RU LOSQUET	BB	70 69	210	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0077	15/06/2026	6 ALLEE DES SAULES	AT	106	525	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0078	23/06/2026	7BIS RUE HENT KERVIG	AR	73 71	1315	Terrain à bâtir
DIA 022 162 26 P0079	25/06/2026	29 RUE DE GOUDELIN	AX	12	825	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0080	26/06/2026	2 RUE GREGOIRE LE COR	ZE	288 370 394	2955	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0081	26/06/2026	4 RUE SYLVAIN BERTHO	AD	136	216	Immeuble à usage professionnel
DIA 022 162 26 P0082	29/06/2026	33 AVENUE DE GUERLAND	AW	190 182	1059	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0083	30/06/2026	25 RUE HENT FANCH VIDAMENT	BB	62	970	Immeuble à usage d'habitation
DIA 022 162 26 P0084	02/07/2026	CHEMIN DE ST RIOM	AN	361 364	891	Immeuble à usage d'habitation

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

DIA 022 162 26 P0085	03/07/2026	RUE DU GENERAL LE-CLERC	AH	368 369	375	Lots de copro-priété
DIA 022 162 26 P0086	09/07/2026	23 RUE DE GOUDELIN	AX	15	501	Immeuble à usage d'habi-tation
DIA 022 162 26 P0087	17/07/2026	33 AVENUE DE GUERLAND	AW	182	11	Terrain
DIA 022 162 26 P0088	20/07/2026	4 RUE DE KERGLAS	AI	17 16	732	Immeuble à usage d'habi-tation
DIA 022 162 26 P0089	09/07/2026	16 RUE DES HUIT PATRIOTES	AD	243	68	Lots de copro-priété
DIA 022 162 26 P0090	17/07/2026	5 RUE GUY ROPARTZ	BB	203	744	Git emeublé
DIA 022 162 26 P0091	22/07/2026	5 RUE RAYMOND PELLIER	AH	302	558	Local com-mercial
DIA 022 162 26 P0092	22/07/2026	5RUE MADELEINE MARZIN	AD	940	217	Lots de copro-priété
DIA 022 162 26 P0093	23/07/2026	37 RUE DU GENERAL LECLERC	AH	586 588	404	Immeuble à usage d'habi-tation
DIA 022 162 26 P0094	29/07/2026	1 PLACE DE BRETAGNE	AD	626.627. 985.571. 628	5055	Lots de copro-priété
DIA 022 162 26 P0095	31/07/2026	17 RUE DU COMMANDANT CHARCOT	AL	69	203	Immeuble à usage d'habi-tation
DIA 022 162 26 P0096	10/08/2026	2 RUE DU PORT	AD	282	155	Local d'acti-vité commer-ciale
DIA 022 162 26 P0097	07/08/2026	6 RUE DES ISLANDAIS DE GRUNDARFJORDUR	AD	210	195	Lots de copro-priété
DIA 022 162 26 P0098	11/08/2026	6 RUE DES ISLANDAIS DE GRUNDARFJORDUR	AD	210	195	Lots de copro-priété

Décisions prises par la Maire :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

N° 2026-SF-32 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de solliciter une subvention plafonnée à 50 000€ au titre des amendes de police réparties par le Département pour les années 2024 à 2026 dans le cadre des aménagements de sécurité routière dans le quartier de Kergrist et les aménagements d'itinéraires cyclables, route de Kergroas, liaison Pierre Loti/chemin de Kerpalud et avenue de Châteaubriand.

N° 2026-SF-33 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de rembourser les frais de réparations du véhicule de M. Duault pour un montant de 630 €, dégâts occasionnés suite à des impacts de projectif lors d'une opération de débroussaillage par des agents de la commune.

N° 2026-RH-34 – N° 2026-RH-35 – N° 2026-RH-36 – N° 2026-RH-37 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer les conventions de formation professionnelle avec AS'COM Formation situé à Montauban pour la formation des agents :
-aux préventions du risque électrique pour un montant de 1295€ et 1150€,
-conduite en sécurité des chariots élévateurs pour un montant de 620€,
-conduite en sécurité des nacelles de groupe B types 1 et 3 pour un montant de 1100€.

N° 2026-SF-38 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de déclarer la consultation portant sur l'acquisition d'une pelle compris la reprise d'une tractopelle, sans suite en vertu de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, au motif d'une erreur de crédit budgétaire porté à la connaissance des candidats dans le règlement de consultation.

N° 2026-RH-39 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer la convention de formation professionnelle avec AS'COM Formation situé à Montauban pour la formation des agents à la conduite en sécurité des grues de chargement pour un montant de 650€,

N° 2026-PA-40 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de donner mandat à GEO2CONCEPT pour procéder au dépôt du dossier Loi sur l'Eau dans le cadre des travaux de rénovation du centre technique municipal.

N° 2026-SF-41 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé d'attribuer le marché « acquisition d'un véhicule de service neuf ou d'occasion » à l'entreprise SAS Arcadie automobiles située rue Raymond Pellier à Paimpol pour l'acquisition d'un véhicule de service neuf pour un montant de 23 526,76 € TTC frais administratifs et carte grise compris.

N° 2026-SF-42 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé d'attribuer le marché « acquisition d'un véhicule utilitaire neuf ou d'occasion » à l'entreprise SAS Arcadie automobiles située rue Raymond Pellier à Paimpol pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf pour un montant de 30 360,16 € TTC frais administratifs et carte grise compris.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

N° 2026-SF-43 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé d'attribuer le marché «acquisition d'une pelle compris la reprise d'une tractopelle » à l'entreprise Blanchard TP située à L'Hermitage (35) pour l'achat d'une pelle neuve pour un montant de 178 800 € TTC et pour la reprise de la tractopelle pour un montant de 37 000 €.

N° 2026-SF-44 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de solliciter auprès de l'Etat une subvention estimée à 1 150 000 € représentant 80 % des travaux éligible au titre du fond vert axe 2 Prévention des inondations pour les travaux de réhabilitation d'un aqueduc avec dévoiement et redimensionnement et désimperméabilisation des espaces publics. Le coût global du chantier est de 2 288 000 € HT.

N° 2026-SF-45 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de solliciter auprès de l'Etat une subvention estimée à 1 150 000 € représentant 80 % des travaux éligible au titre du fond vert axe 2 Prévention des inondations pour les travaux de réhabilitation de l'ouvrage du Quinic en béton armé. Le coût global du chantier est de 1 710 000 € HT.

N° 2026-SF-46 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de solliciter auprès de l'Etat une subvention estimée à 538 928 € représentant 80 % du coût global (713 211€ HT) du chantier éligible au titre du fond vert axe 2 Prévention des inondations pour le dévasage de la chambre à sable et la bute en aval du Quinic.

N° 2026-VC-47 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer une convention avec D6 Project et M. Loïk Josse afin de définir les modalités pour l'exposition de trois œuvres, suite au Meeting Of Style qui s'est déroulé du 21 au 23 août 2026, qui seront exposées sur le domaine public jusqu'à la fin de l'année 2026.

N° 2026-EVS-48 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer une convention avec la ville de Saint-Brieuc pour le versement de la participation financière aux frais de scolarité des enfants scolarisés sur la commune de Saint-Brieuc.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

N° 2026-VC-49 - En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de compléter la grille des tarifs de l'école de danse municipale comme ci-après pour ajouter les tarifs de nouvelles disciplines (contemporain et street jazz).

Quotient Familial		Année scolaire 2026 / 2027	
Contemporain Enfant et ado 1h/semaine		Paimpolais	Extérieurs
	QF >= 1351€	169,50 €	184,80 €
	QF de 1047 à 1350€	144,35 €	184,80 €
	QF <=1048€	118,70 €	184,80 €
Street-jazz Ado (16-18 ans) 1h/semaine		Paimpolais	Extérieurs
	QF >= 1351€	169,50 €	184,80 €
	QF de 1047 à 1350€	144,35 €	184,80 €
	QF <=1048€	118,70 €	184,80 €
Classique et Jazz Contemporain et Street-jazz Adulte 1h/semaine		Paimpolais	Extérieurs
		169,50€	184,80€

N° 2026-SF-50 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer un contrat de prestations d'assistance juridique et de conseil juridique avec la société d'avocats SELARL Le Roy-Gourvennec-Prieur sise à Brest pour un montant de 1 200 € HT mensuel.

N° 2026-SF-51 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de transports pour : lot 1 : transports scolaires, périscolaires et extrascolaires intra-muros, lot 2 transports scolaires et extrascolaires, lot 3 sorties jeunesse, familles et autres avec la SAS Voyages Nicolas.

N° 2026-SF-52 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer un contrat de prestation de service de transcription et rendu des procès-verbaux du Conseil municipal en format word avec Mme Anne-Cécile Bellaiche entreprise individuelle AC Services sise à Reilanne (04) au prix unitaire de 2,15 € HT la minute d'enregistrement.

N° 2026-SF-53 : En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Mme la Maire a décidé de signer la convention de formation professionnelle proposée par Cap'Com pour un agent, les 1er et 2 octobre 2026, pour un montant de 500 € HT.
Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_131-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-131

Le Conseil municipal en prend acte.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Fabien LEMOALLE

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 30/09/2026

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL